



CERTIFICAT DE PUBLIC AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

2022-064 – Lot 5 895 320 – 2081, rue Étienne-Provost

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que la demande de dérogation mineure suivante sera prise en considération par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2022 ;

2022-064 : Cette dérogation mineure aurait pour effet de permettre l'implantation d'un cabanon en rendant réputée conforme une marge latérale du bâtiment à 0,5 mètre, alors que la réglementation en vigueur exige une marge latérale minimale de 1,0 mètre, ainsi qu'une distance du bâtiment principal de 1,8 mètres alors que la réglementation exige une distance minimale de 2,0 mètres.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal en se présentant le 5 octobre 2022 à 20 h à la salle du Conseil située au 2555, chemin Bellevue à Carignan.

La Ville de Carignan invite ses citoyens à consulter les consultations écrites en annexe du présent avis public pour prendre connaissance des demandes de dérogations mineures.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.a-19.1)*.


Donné à Carignan, ce 19 septembre 2022.

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 19 septembre 2022 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 19 septembre 2022.

Donné à Carignan, ce 19 septembre 2022.



Ève Poulin, avocate
Greffière